

LETTRE ADRESSÉE A
SON EXCELLENCE, MONSIEUR LAURENT FABIUS
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

S/C : Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France aux Emirats Arabes Unis

Monsieur le Ministre,

Nous sommes agents titulaires de catégorie C en poste à l'Ambassade de France auprès des Emirats Arabes Unis, nous nous adressons à vous, en dernier recours, afin que vous preniez en considération la situation précaire à laquelle nous sommes confrontés.

Le marché locatif à Abou Dabi est excessivement élevé. Les loyers n'ont cessé d'augmenter depuis plusieurs années. Une tendance à la baisse s'est amorcée dans la ville de Doubaï, mais n'affecte que très sensiblement la ville d'Abou Dabi. A notre arrivée en septembre 2011, il fallait prévoir en moyenne 36 000€ /an (soit 3 000€/mois) à régler en une fois ou deux à la signature du contrat pour un logement de 3 chambres.

Une grande majorité des entreprises aux Emirats et les autres administrations françaises (Défense, Education nationale) prennent en charge une partie du loyer de leurs agents.

Depuis 2008, il en était de même pour les agents de catégorie C du Ministère des Affaires Etrangères. Des prises à bail (participation de l'Etat aux charges locatives représentant au moins 35% des émoluments bruts du couple) leur étaient consenties. En Août 2011, deux agents du poste ont ainsi obtenu le renouvellement de leur prise à bail.

Mais, au mois d'octobre 2011, sans aucun préavis ni compensation, toutes les demandes de prises à bail ont été systématiquement rejetées par le Service des Immeubles et des Logements (SIL) du Ministère qui a refusé de présenter les dossiers à la Commission Interministérielle (CIM). Deux agents de catégorie C déjà en poste à Abou Dabi, qui bénéficiaient au préalable de la prise à bail, ont vu leur dossier rejeté alors que la SIL leur avait annoncé « qu'il n'y avait pas de raison que le dossier ne reçoive d'avis favorable prochainement ».

Informés par nos collègues de la cherté des loyers à Abou Dabi, nous avons conditionné notre affectation à une prise à bail. A notre arrivée, nous nous sommes empressés de trouver un logement correspondant aux critères de la CIM. Nous avons dû puiser dans nos économies ou solliciter une avance de trésorerie auprès de notre banque pour régler le loyer annuel payable d'avance. De surcroît, nous avons demandé une deuxième avance de traitement, remboursable sur 6 mois, afin de pouvoir faire face aux dépenses incontournables d'installation. Il faut signaler que nous avons dû également faire l'avance de ces frais car la prime d'installation ne nous a été versée que 2 mois après notre arrivée en poste.

Le 12 octobre, nous sommes intervenus avec nos collègues auprès de l'Ambassadeur pour exprimer nos difficultés. Ce dernier, sensible à nos préoccupations, a transmis les messages diplomatiques N°140 en date du 18/10/2011 et N° 613 au 27/10/2011 exposant la situation précaire dans laquelle nous nous sommes retrouvés. Ces télégrammes sont restés sans effet.

Pris au dépourvu par la nouvelle réglementation, nous avons été alors contraints de solliciter une avance du Trésor, remboursable sur une période de 8 à 10 mois, et ne couvrant qu'environ 60% du loyer (40% restant à notre charge).

A présent, nous sommes dans une situation très précaire et d'endettement. Nous ne pouvons plus assumer les remboursements des avances de salaire, de l'avance du Trésor, des prêts personnels, des frais d'écolage, des charges du foyer et des besoins de première nécessité.

L'Administration, considérant sûrement que le remboursement des deux avances de salaire et de l'avance du Trésor, imputaient dangereusement notre situation financière, a même modifié, sans nous en informer, la durée de remboursement de l'avance du Trésor. Cette mesure a été salvatrice mais, alors que nous escomptions percevoir un salaire décent au mois de mai, ayant terminé de rembourser les avances sur salaire, nous devons à présent rembourser le reliquat de l'avance du Trésor qui est aussi élevé que les avances sur salaire et ce jusqu'à fin août. Nous avons l'impression de ne plus « voir le bout du tunnel ».

Aujourd'hui, nous sommes obligés de faire des choix pour régler nos dépenses. Ainsi, nous n'avons pas pu nous acquitter de tous les frais de scolarité et de ce fait craignons le refus d'inscription de nos enfants à la prochaine rentrée scolaire. Nous venons d'apprendre que ces frais de scolarité seront augmentés de 10% à la rentrée 2012-2013 alors que les majorations familiales n'ont pas été réajustées à l'exercice du 1^{er} avril 2012. Nous ne pouvons donc pas thésauriser en prévision de la prochaine échéance du paiement du loyer. Comment allons-nous pouvoir avancer un an de loyer en septembre prochain pour bloquer notre contrat de location avant même de recevoir les 60% d'avance du Trésor ?

Il faut ajouter que la variation du taux de change nous a été défavorable. Depuis l'été 2011, l'Euro n'a cessé de se déprécier face au dirham émirien et nous a fait perdre plus de 10% de notre salaire. En un an, cette perte n'a pas été compensée par les ajustements successifs de l'IR (voir annexes).

Nous sommes vraiment acculés et démoralisés. Nous envisageons même, pour ceux qui sont dans les situations les plus difficiles, une mutation anticipée dans un autre pays cet été pour palier à notre endettement. Un retour prématuré en France nous conduirait à une situation financière catastrophique.

Nous avons à nouveau fait part à l'Ambassadeur de nos difficultés financières. Un télégramme (n° 72) a été adressé au Département le 11 juin 2012.

Il est évident que la crise économique qui sévit actuellement entraîne des restrictions budgétaires et nous en sommes conscients. Mais les agents de catégorie C doivent-ils en faire les frais ?

Monsieur le Ministre, soucieux d'accomplir notre mission avec dévouement et dans l'intérêt de la France, nous vous lançons un cri d'appel. Nous vous implorons afin que le Ministère nous accorde soit :

- un rétablissement de la prise à bail
- une hausse immédiate des indemnités de résidence
- la possibilité, pour les agents qui le souhaitent de bénéficier des logements restés vacants dans les immeubles réservés au Ministère de la Défense et ce, dans les mêmes conditions que ses fonctionnaires.

Dans l'espoir que vous prendrez nos revendications en considération, nous vous souhaitons, Monsieur le Ministre, tous nos vœux dans vos nouvelles fonctions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération et de nos sentiments dévoués.

Abou Dabi, le 13 juin 2012

Signataires in fine

P.J. : 3

COPIE A :

- Monsieur le Secrétaire Général
- DRH

COMMUNIQUE :

- CFDT
- CGT
- FO
- USMAE/ASAM



Laure BRINI
Secrétaire du Chef de Poste



Myriam EBOA
Secrétaire Générale
Institut Français des E.A.U. (ex SCAC)

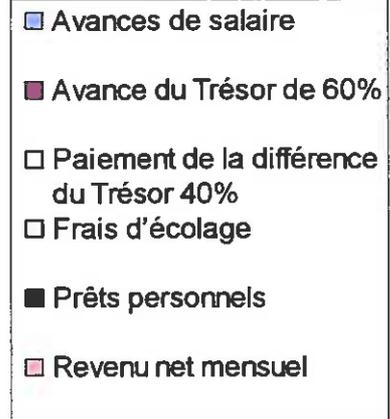
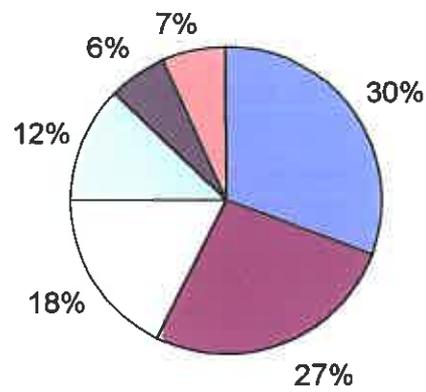


Laurence OYSEL
Secrétaire 1^{er} Conseiller/1^{ère} Secrétaire

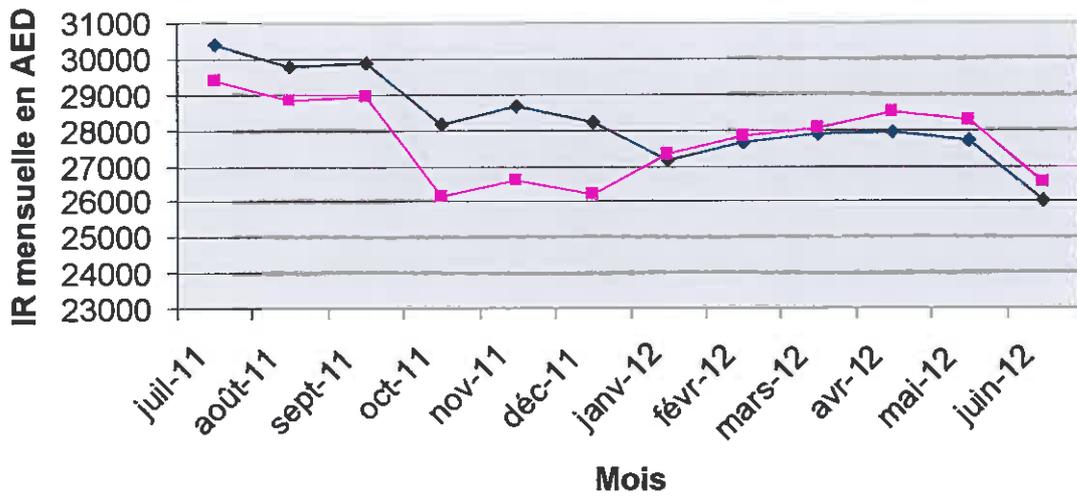


Halima MOHAMED-IBRAHIM
Comptable

**Charges incompressibles sur salaire net mensuel
en euros depuis l'été 2011
(pour une famille avec enfants scolarisés)**

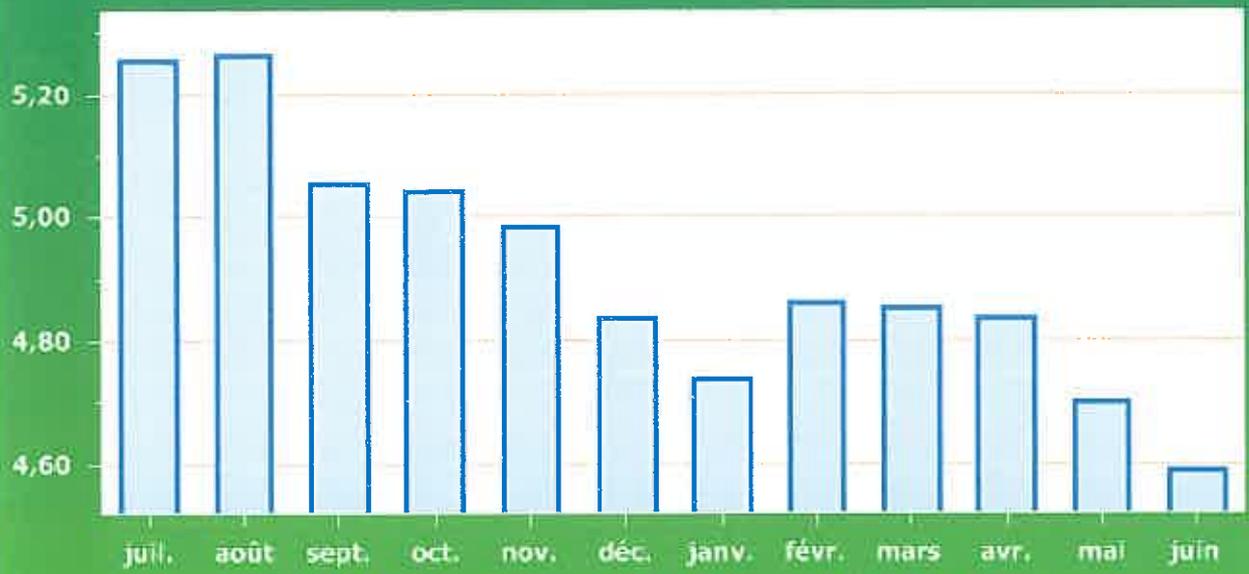


Evolution de l'IR en AED par rapport au taux de change sur 1 an (IR = 5700 euros)



—◆— Fluctuation de l'IR en AED —■— Ajustements trimestriels de l'IR

Dirhams des Émirats arabes unis (AED) pour 1 Euro (EUR)



min = 4,5885 (10 juin) moy = 4,9180 max = 5,2659 (31 août)

fr.exchange-rates.org